

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

08-2024 Réalisation d'une monographie de territoire dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG en lien avec la CAF ainsi que d'une étude approfondie du volet jeunesse de la CCBDP

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que la convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat entre la CCBDP et la Caisse d'allocations familiales de la Drôme (CAF) ;

Considérant que les différents comités thématiques réalisés en 2023 ont mis en avant la nécessité de réaliser :

- une étude monographique du territoire par une personne extérieure afin d'avoir un œil nouveau ;
- une étude approfondie du volet jeunesse de la CCBDP (analyse, modélisation et perspectives de l'action jeunesse).

Considérant que la Caisse d'allocations familiales de la Drôme est notre partenaire et financeur principal de la CTG et a proposé M. Olivier GRATACAP, sociologue et politiste ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis n° 23-12-02 de M. Olivier GRATACAP sise 193 rue des anciens métiers, 07170 DARBRES pour la réalisation d'une monographie de territoire dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG en lien avec la CAF26 ainsi que d'une étude approfondie du volet jeunesse de la CCBDP.

ARTICLE 2

La réalisation de cette prestation est prévue au premier semestre 2024.

ARTICLE 3

Le coût total de la prestation s'élève à 12 000 € TTC qui se décompose ainsi :

- la réalisation d'une monographie de territoire dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG (7 200 € TTC sur 12 jours),
- l'étude approfondie du volet jeunesse de la CCBDP (4 800 € sur 8 jours).

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 6226.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 14 mars 2024

Le Président,
Thierry DAYRE



COMMUNAUTE de COMMUNES
BARONNIES
en DROME
PROVENCALE
26110 NYONS

Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :